

<b>INTITULE DU STAGE :</b>	<b>ISSTO - LE POLE SOCIAL</b>
<b>DUREE :</b>	3 modules de 3 jours
<b>PUBLIC :</b>	Membres des commissions exécutives des unions départementales, membres des collectifs "Droits, libertés et action juridique" et "Santé au travail", assesseurs dans les nouvelles instances judiciaires (anciens TASS et TCI).
<b>BUT :</b>	A compter du 1er janvier 2019, les différentes juridictions sociales (TASS, TCI) ont été fondues dans les pôles sociaux au sein des tribunaux judiciaires spécialement désignés. Cela a eu pour effet le transfert des agents et du contentieux du ministère des affaires sociales vers le ministère de la justice et l'entrée en vigueur de nouvelles procédures. Quelles conséquences pour les salariés ? Quelles incidences pour notre activité ?
<b>CONTENU :</b>	La réorganisation juridictionnelle du contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale. Le fonctionnement. La procédure et le déroulement. Enjeux et démarche CGT
<b>ORGANISATION</b>	<b>ISSTO et Comités régionaux CGT Bretagne, Pays de la Loire, Normandie.</b>